



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 12/06/2026	L'an deux mille vingt-six, le lundi 22 juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 15/06/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	24	4	28	1
LB/TD N° 2026/59	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2026 POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE ET DE DEUX BORNES DE RECHARGE				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLÉ-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Ozan ERGIN, Marie-France CAUSSIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sébastien BAUDOIN, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Mathias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Manon CROIZET, François BELHOMME, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Béatrice BONVIN-GALLAS

Représentés :

- Alexandra DUFAU, pouvoir à Hélène CAILLÉ-CAYZAC
- Abdoul THIAM, pouvoir à Manon CROIZET
- Stéphane LEMOINE, pouvoir à François BELHOMME
- Sandrine CLOTEAUX, pouvoir à Catia RIBEIRO-KUNTZ

Absent :

- Matthias GARNIER

Secrétaire de séance : Sébastien BAUDOIN



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-7 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu les articles L2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Considérant la volonté de la commune de poursuivre la transition écologique de son parc automobile tout en maîtrisant ses coûts de fonctionnement, dans la perspective du renouvellement progressif de l'ensemble de sa flotte de véhicules,

Considérant que ce projet inclut dans un premier temps, l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique destiné aux services techniques municipaux, en remplacement d'un véhicule thermique arrivé en fin de vie. Ce projet s'accompagne de l'installation de deux bornes de recharge au Centre Technique Municipal, dimensionnées pour anticiper les besoins futurs du parc,

Considérant que l'opération d'acquisition d'un véhicule électrique et de bornes de recharge est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) attribuée par le préfet de département en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Etant rappelé que ce projet répond à un double objectif, à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution des coûts de fonctionnement liés aux carburants, dans une optique globale d'engager la commune dans la transition énergétique de sa flotte automobile. Ce projet s'inscrivant dans une opération à long terme d'électrification du parc de véhicules de la Ville.

Le plan de financement prévisionnel envisagé pour ce projet est présenté ci-après, étant précisé qu'un autofinancement minimum de 20% par la commune est requis au titre du dispositif DETR.

Plan de financement prévisionnel du projet :

DÉPENSES (HT)	Montant € HT	Montant € TTC (dont TVA à 20%)
Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique IVECO (remise commerciale déduite) ¹	46 900,00	56 280,00
Fourniture et pose de deux bornes de recharge 22 kW au Centre Technique Municipal (atelier et extérieure) ²	12 969,41	15 563,29
TOTAL DÉPENSES	59 869,41 HT	71 843,29 TTC

¹ Dossier de demande de subvention incluant les devis transmis aux membres du conseil municipal par courriel en date du 12 juin 2026.

² Id. note 1.



FINANCEMENT	Montant € TTC
DETR sollicitée <i>(soit 35% du prix total des dépenses TTC)</i>	25 145,15
Prime CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) – véhicule <i>(à déduire du prix HT du véhicule)</i>	10 270,00
Subvention Territoire Energie	3 000,00
Autofinancement communal	33 428,14
TOTAL	71 843,29

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Approuve** le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique et de bornes de recharge pour les services techniques municipaux,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **Approuve** la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) tel que présentée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le maire à solliciter cette subvention, à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt du dossier, et à entreprendre toute démarche utile à la réalisation de cette opération,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré à Épernon,
le 22 juin 2026

Secrétaire de séance
Sébastien Baudoin

Le Maire,
Loïc BOUR



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.